

MISSION ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT



Table de concertation
« Jeunesse »

Brossard, Greenfield Park, LeMoynes et Saint-Lambert

Mission

La Table de concertation vise l'amélioration des services et la qualité de vie des jeunes de 5 à 17 ans ainsi que de leur famille dans le cadre du Plan d'action local de la Santé Publique.

Objectifs généraux

1. Développer et/ou consolider des interventions selon les besoins, l'ampleur de la situation et les intérêts des ressources impliquées :
 - Mise sur pied de comité de travail;
 - Mise sur pied de projets/services/ressources destinés aux jeunes de 5-17 ans et à leur famille;
 - Actions communes et/ou complémentaires (sensibilisation de la communauté, pression, etc.)
2. Améliorer la complémentarité entre les différentes ressources travaillant auprès des jeunes et ainsi éviter le dédoublement des interventions.
3. Augmenter la solidarité entre les organismes jeunesse du milieu et les supporter dans leurs projets
 - Échanges de services, d'analyses, de conseils, etc.;
 - Aide technique;
 - Échange de contacts;
4. Développer nos connaissances relatives à la réalité globale des jeunes de 5-17 ans et de leur famille de notre territoire;
 - Échange d'informations et d'expertises;
 - Échange de points de vue;
 - Formation, etc.;

Principes directeurs

- Une approche orientée vers le développement des communautés;
- Une orientation d'intervention en faveur de la clientèle d'abord;
- Une responsabilité commune des organismes face à cette clientèle;
- Un lieu d'échange axé avant tout sur l'action.

Règles de fonctionnement

1. Composition

La Table se compose de personnes mandatées officiellement par leur organisme œuvrant auprès des jeunes (5-17ans) et de leur famille. Un organisateur communautaire du CSSS Champlain en assure le leadership.

2. Territoire

Le territoire est celui du CLSC Samuel-de-Champlain : les villes de St-Lambert et Brossard, ainsi que les arrondissements Greenfield Park et LeMoyne.

3. Critères d'admissibilité

- L'organisme doit respecter la mission et les objectifs généraux de la Table Jeunesse
- Il œuvre sur notre territoire.
- Est considéré comme un organisme du réseau public, scolaire ou communautaire.

4. Fonctionnement de la Table Jeunesse

- Les rencontres régulières de la table ont lieu environ 7 fois par année, un jeudi de 13h à 16h. Des rencontres spéciales, de comité ou de formation s'ajoutent à ses activités;
- Le calendrier des rencontres est prévu à l'avance lors d'une rencontre de la Table Jeunesse (juin pour l'automne et septembre pour l'hiver);
- Les convocations et l'ordre du jour des rencontres sont envoyés par courriel au moins 7 jours à l'avance ou par courrier sur demande;
- La prise de notes se fait à tour de rôle, la personne responsable de la Table Jeunesse produit ensuite le compte rendu.

- La Table Jeunesse peut créer des comités de travail en rapport avec les objectifs poursuivis.
- Lors de la dernière rencontre nous évaluons nos actions, dressons un bilan et traçons les grandes lignes d'un plan d'action.

5. Règles de participation

Décision

- Le quorum est constitué des membres présents;
- La prise de décision se fait selon ces principes:
 - Par processus consensuel autant que possible.
 - En cas de vote, la majorité l'emportera.
 - Un vote par organisme.
 - Pour faciliter les discussions, dans la mesure du possible, procéder par proposition laquelle doit être appuyée.
- Reconnaissance des organismes entre eux (mission et expertise)

Absences

- Un membre qui démissionne s'assure d'être remplacé par une autre personne de son organisme. Il a la responsabilité d'informer la nouvelle personne de l'état des dossiers et du fonctionnement de la Table Jeunesse;
- En cas d'absence de la personne habituelle, il est souhaitable que quelqu'un d'autre de l'organisation représente l'organisme à la rencontre ;
- Les absences à une rencontre doivent être signifiées à la personne responsable de la Table Jeunesse;
- Une absence à trois réunions consécutives fera l'objet d'une vérification auprès de la personne et/ou de l'organisme.
- Le nom d'un organisme est retiré de notre liste de membres lorsque ce dernier n'a pas participé aux rencontres pendant une année. Un avis lui est alors acheminé. Ce dernier pourra demander à réintégrer la concertation lorsque son contexte sera plus propice. Ainsi, notre liste de membres représente un portrait réel des membres actifs.

6. Admission de nouveaux membres

- La personne responsable de la Table Jeunesse rencontre les nouveaux organismes intéressés à se joindre à la concertation.
- Si cet organisme répond aux critères d'adhésion, il est alors présenté aux membres de la Table qui entérinent l'intégration du nouveau partenaire.
- Les nouveaux membres doivent se conformer à la mission, aux objectifs et aux règles de la Table Jeunesse.
- Une possibilité de parrainage par un ancien membre est proposée au besoin.

7. Les projets financés

- Les allocations provenant de la DSP sont attribuées à des organismes communautaires pour des projets qui répondent aux besoins prioritaires des jeunes et des familles.
- Les décisions concernant ces allocations sont prises collectivement en fonction de nos priorités.
- Les organismes qui reçoivent une allocation, ont la responsabilité de consulter les partenaires sur le déroulement et les changements apportés aux projets initiaux.
- Annuellement, des bilans des projets sont déposés à la Table Jeunesse.

Lettres d'appuis

Pour toute demande de lettre d'appui :

- Faire parvenir à la personne responsable de la Table Jeunesse un résumé du projet joint d'une lettre-type que l'organisme aura lui-même écrite.
- Les membres ne sont alors pas sollicités individuellement.
- La Table décide ensuite des appuis qu'elle donne à partir de ces balises :
 - Le projet est en lien avec la mission de l'organisme;
 - La demande provient d'un partenaire de la Table Jeunesse ;
 - Le projet respecte le principe de complémentarité.
- La lettre est envoyée au nom de la Table Jeunesse (Brossard, Greenfield Park, LeMoyne, Saint-Lambert) annexée de la liste des membres. Un organisme se sentant en conflit d'intérêt pourrait demander à ce qu'on enlève son nom de cette liste.
- Advenant que plusieurs organismes déposent un projet auprès d'un même bailleur de fonds, la Table Jeunesse opte alors pour un type de lettre d'appui reconnaissant l'expertise développée par l'organisme en lien avec sa mission.